

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : P-18-0009
Autres moyens d'identification : HY Argon 0.1 ppm -50%
Groupe de produits : Mélange Spécial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Utilisation industrielle

1.3. Fournisseur

Praxair Canada inc.
1200 – 1 City Centre Drive
Mississauga - Canada L5B 1M2
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.praxair.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

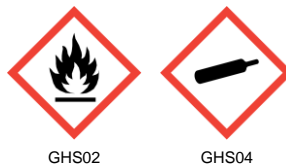
Numéro d'urgence : 1-800-363-0042
Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Praxair.

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS-CA)**

Gaz inflammables, catégorie 1 H220
Gaz comprimés H280

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**Étiquetage GHS-CA**

Pictogrammes de danger :



Mot-indicateur :

Danger

Mentions de danger :

GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER UNE SUFFOCATION RAPIDE

Conseils de prudence :

Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée de manière sécuritaire.
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).
Installer un antiretour dans les tuyaux.
Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.



P-18-0009

Fiche de données de sécurité P-18-0009

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05-16-2017

2.3. Autres dangers

Pas de données supplémentaires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	N° CAS	% (Vol)	Nom commun (synonymes)
Hydrogène	(N° CAS) 1333-74-0	50 - 99,99999	Hydrogen, compressed / Hydrogen molecule H2 / Hydrogen
Argon	(N° CAS) 7440-37-1	0,00001 - 50	Argon, compressed

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas de données supplémentaires.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : None.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau en pulvérisation ou en nuage. Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Risque d'incendie : GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. La flamme d'hydrogène est presque invisible. L'hydrogène a une énergie d'inflammation faible; une fuite de gaz d'hydrogène peut enflammer spontanément. Forme une boule de feu si le nuage de gaz enflamme immédiatement après leur libération. L'hydrogène forme des mélanges explosifs avec l'air et avec les agents comburants. GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
- Danger d'explosion : Forme des mélanges explosifs avec l'air et les agents oxydants.
- Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Si le gaz évacué ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, les chaufferettes, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié.
	Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
Protection en cas d'incendie	: Gaz comprimé: asphyxiant. Danger d'asphyxie par déficit manque d'en oxygène. Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION. .
Équipements de protection spéciaux pour pompiers	: Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
Méthodes spécifiques	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts.
Autres informations	: Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: PX GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE, Forme des mélanges explosifs: Voir le section 5. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Approche la zone de fuite suspect avec prudence. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. si cela est sécuritaire, réduire les vapeurs avec du brouillard ou de l'eau pulvérisée. Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire. Aérer l'endroit ou déplacer le récipient dans un endroit bien ventilé. Gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Avant d'entrer dans la zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié. Si le gaz évacué ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, les chaufferettes, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**6.3. Référence aux autres sections**

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : **Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION.** Stocker où la température ne dépasse pas 52 °C (125 °F). Installer des affiches « Défense de fumer/Flamme nue interdite » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. Séparer les groupes de bouteilles et les protéger contre un incendie potentiel et/ou des dommages d'explosion suivant les codes et les exigences appropriées (par exemple, la norme NFPA 30, NFPA 55, NFPA 70, et/ou NFPA 221 aux États-Unis) ou selon des conditions déterminées par l'autorité compétente. Toujours attacher les contenants à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversés. Installer bien en place, à la main, un chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni, lorsque le contenant n'est pas utilisé. Entreposer les contenants pleins et vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de contenants pleins pendant de longues périodes. Pour les autres précautions dans l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

Entreposer et utiliser avec une ventilation adéquate. Stockage où la température ne dépasse pas 52 °C (125 °F). Attacher solidement les bouteilles à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversées. Installer bien en place, à la main, le chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni. Entreposer les contenants pleins et les vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de contenants pleins pendant de longues périodes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle


Hydrogène (1333-74-0)

USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Simple asphyxiant
-------------	------------------	-------------------

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système d'aspiration local antidéflagrant. L'aspiration locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour répondre aux normes d'exposition. Contrôles techniques mécaniques (général) : **inadéquat - utiliser uniquement dans un système fermé.** Utiliser du matériel et de l'éclairage antidéflagrant. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle	: Des gants. Écran facial. Lunettes de sécurité.
	
Protection des mains	: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et tous les règlements provinciaux.
Protection de la peau et du corps	: Porter des chaussures à support métatarsien et des gants de travail pour la manutention des bouteilles, ainsi que des vêtements de protection en cas de besoin. Porter des gants résistants aux produits chimiques lors du remplacement des bouteilles, ou quand il y a possibilité de contact avec le produit.
Protection des voies respiratoires	: Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire conçu expressément pour les fumées de soudage ou un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition. Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Le choix doit être basé sur la norme courante Z94.4 de la CSA, « Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire ». Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Autres informations	: Autres informations : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Sans objet.
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Sans objet.
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible



P-18-0009

Fiche de données de sécurité P-18-0009

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05-16-2017

Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Sans objet.
Log Kow	: Sans objet.
Viscosité, cinématique	: Sans objet.
Viscosité, dynamique	: Sans objet.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Sans objet.
Propriétés comburantes	: None.
Inflammabilité (solide, gaz)	:

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Comburants. Lithium. Halogènes.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé

Hydrogène (1333-74-0)

CL50 inhalation rat (ppm)	> 15000 ppm/1h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



P-18-0009

Fiche de données de sécurité P-18-0009

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05-16-2017

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données supplémentaires.

12.2. Persistance et dégradabilité

P-18-0009

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.
------------------------------	--

Hydrogène (1333-74-0)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.
------------------------------	--

Argon (7440-37-1)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

P-18-0009

Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Hydrogène (1333-74-0)

BCF poissons 1	(no bioaccumulation expected)
Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Argon (7440-37-1)

Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.4. Mobilité dans le sol

P-18-0009

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.

Hydrogène (1333-74-0)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Argon (7440-37-1)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : None.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Product/Packaging disposal recommendations : Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



P-18-0009

Fiche de données de sécurité P-18-0009

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05-16-2017

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

TMD

N° UN (TMD) : UN1954
TMD Classe primaire de danger : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables
Nom officiel d'expédition TMD : GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hydrogène)

Indice PIU : 3 000
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0.125 L

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1954
Nom officiel d'expédition (IMDG) : COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S.
Classe (IMDG) : 2.1 - Flammable gases

IATA

N° UN (IATA) : 1954
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S.
Classe (IATA) : 2

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Hydrogène (1333-74-0)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

Argon (7440-37-1)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Hydrogène (1333-74-0)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Argon (7440-37-1)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 16/05/2017

Indications de changement:

Conseils de formation : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



P-18-0009

Fiche de données de sécurité P-18-0009

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 05-16-2017

Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

The opinions expressed herein are those of qualified experts within Praxair, Inc. We believe that the information contained herein is current as of the date of this Safety Data Sheet. Since the use of this information and the conditions of use are not within the control of Praxair, Inc, it is the user's obligation to determine the conditions of safe use of the product.

PRAXAIR et le COURANT D'AIR de son logo sont des marques commerciales ou des marques déposées de Praxair Technology, Inc. aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

SDS Canada (GHS) - Praxair

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit